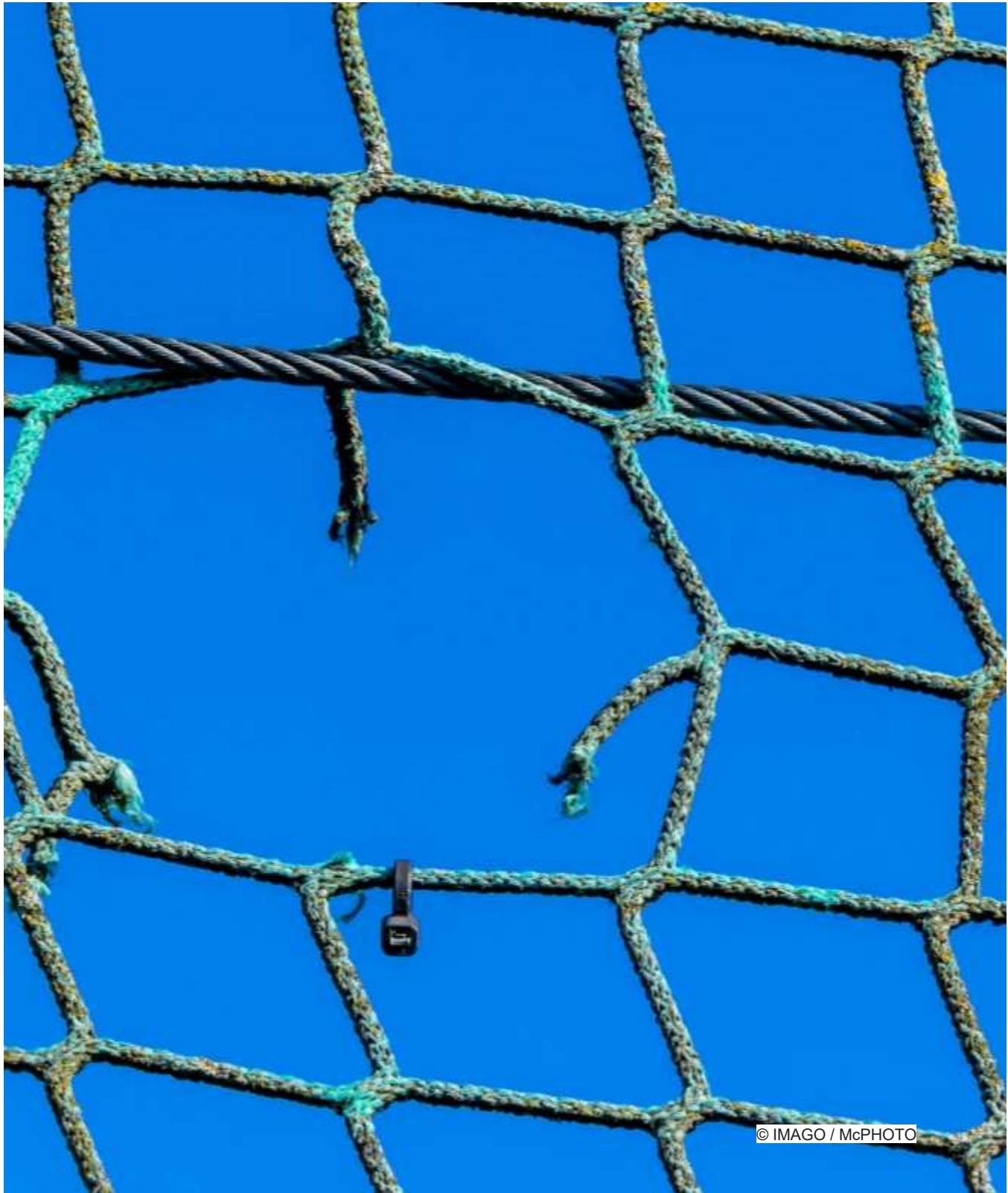


# Déficit d'investissement en matière de protection du climat



Mesdames, Messieurs,

La protection du climat a un prix. La Confédération investit chaque année près de deux milliards de francs dans ce domaine, sous forme de subventions nationales. Une grande partie de ces fonds est toutefois issue de taxes, conformément au principe du pollueur-payeur, et ne provient donc pas des ressources générales de la Confédération. Objectivement, deux questions se posent:

- Cette somme est-elle suffisante pour atteindre l'objectif de réduction des émissions de gaz à effet de serre à zéro net?
- Quels avantages ces investissements apportent-ils?

Selon nous, ces deux milliards de francs sont loin d'être suffisants; en revanche, les bénéfices des investissements sont immenses. Le diagnostic posé par le WWF est clair: on est face à un déficit d'investissement en matière de protection du climat.

Notre analyse a livré cinq constats centraux, résumés ci-dessous:

1. **Les investissements privés et publics nécessaires à la décarbonisation sont élevés. Comparés aux investissements annuels en Suisse, ils sont néanmoins modestes et peuvent très bien être financés.**
2. **Les investissements dans la décarbonisation nous libèrent de la dépendance vis-à-vis des énergies fossiles. Puisqu'ils permettent de réduire constamment les dépenses, ils sont largement rentabilisés.**
3. **Les investissements dans la protection du climat réduisent les coûts liés aux dommages: la diminution des émissions limite les dommages climatiques en Suisse et dans le reste du monde, et donc aussi la charge financière pour les Etats, l'économie et les ménages.**
4. **Il est utile d'agir rapidement: plus les investissements dans la protection du climat sont précoces et plus les coûts induits par les changements climatiques et les importations d'énergie diminuent. Les instruments de promotion et d'incitation, ainsi que les exigences minimales devraient donc être développés dans les meilleurs délais.**
5. **Le déclenchement des investissements nécessaires à la protection du climat favorise l'émergence d'innovations. A leur tour, celles-ci créent de la valeur ajoutée et des emplois à l'échelle locale.**

### La Confédération investit-elle suffisamment dans la protection du climat?

Trois évaluations pertinentes permettent, pour l'essentiel, de déterminer si la Confédération investit suffisamment pour atteindre cet objectif:

- D'après les **perspectives énergétiques 2050+** de l'Office fédéral de l'énergie, qui étaient aussi le scénario zéro net du Conseil fédéral, des investissements de 1 400 milliards de francs seront nécessaires d'ici 2050 pour la rénovation et le remplacement des bâtiments, des installations ou des véhicules. Les investissements dans la rénovation des installations de production obsolètes en font aussi partie. Cette analyse montre que l'objectif de zéro émission nette fixé à l'horizon 2050 fait augmenter le besoin d'investissement de 109 milliards de francs, ce qui représente environ 4 milliards de francs par an. Ces investissements supplémentaires relativement faibles s'expliquent par le fait que lors d'un remplacement prévu de toute manière, les technologies zéro émission nette ne nécessitent souvent aucun ou peu d'investissements supplémentaires.
- Dans son livre «**Urgence énergie et climat: investir pour une transition rapide et juste**» (éditions Favre 2023), Roger Nordmann présente une analyse détaillée des investissements nécessaires pour atteindre l'objectif zéro net. Selon lui, le cumul des investissements bruts en 25 ans atteint 429 milliards de francs, soit environ 17 milliards par an. Cette somme est répartie comme suit: bâtiments 39%, transports terrestres 3%, production, transport et stockage d'électricité 37%, gaz synthétique, biogaz et stockage de longue durée 16%, déchets 1%, formation et divers 4%. Roger Nordmann classe l'achat de voitures de tourisme, de camionnettes et de camions équipés de batteries électriques parmi les investissements déjà prévus. C'est pourquoi cet élément n'apparaît pas dans ses calculs.
- Dans leur étude «**Besoins en investissement et financement pour la neutralité climatique de la Suisse d'ici 2050**» (2021), Swiss Banking et BCG estiment le volume d'investissements total nécessaire à 387 milliards de francs d'ici 2050. Cette estimation table sur une somme de 12,9 milliards de francs par an; elle est donc plus proche de celle de Roger Nordmann. En y regardant de plus près, il apparaît toutefois que la délimitation du système et les hypothèses sont nettement différentes. Le volume des investissements se répartit donc différemment: bâtiments 17%,

transports terrestres 59%, production d'électricité et énergie 10%, ciment, chimie, acier 3%, aviation et navigation 10%, agriculture 1%.

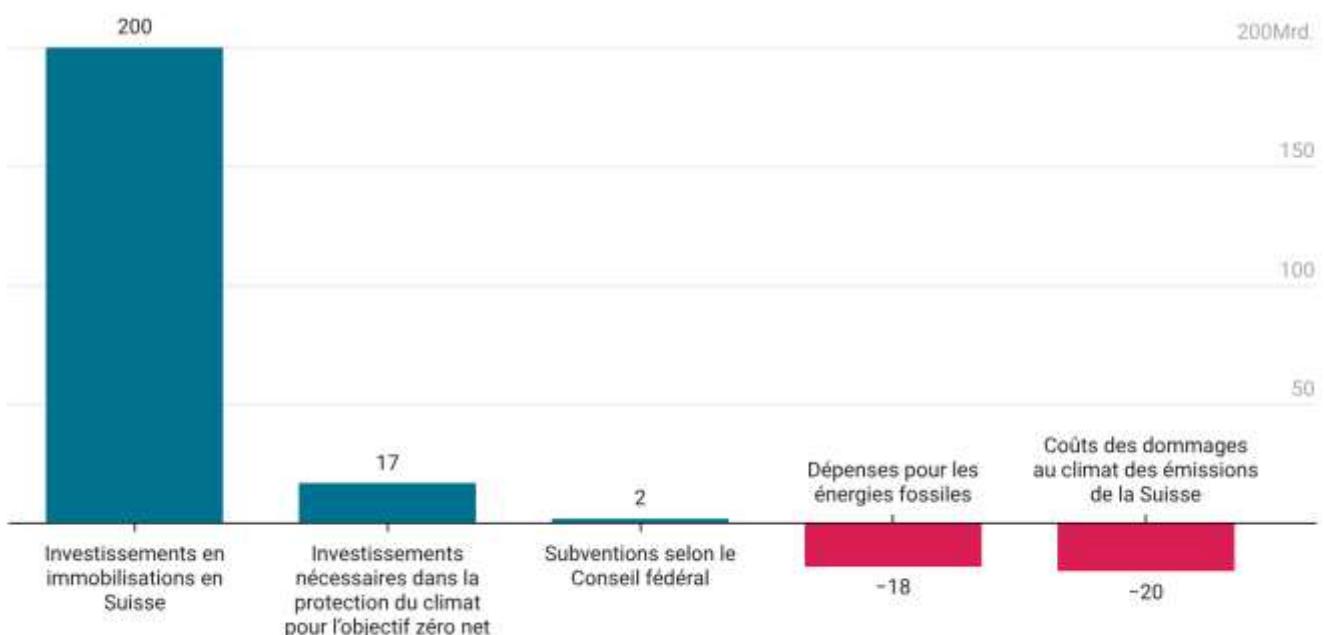
Dans cette étude, les réflexions du secteur financier sur le financement sont particulièrement intéressantes. Il en ressort, en effet, que 91% des investissements seraient éligibles au financement bancaire ou sur les marchés des capitaux. Par ailleurs, 7% concernent les pouvoirs publics. Seuls les 2% restants sont jugés trop conséquents ou risqués pour la place financière et dépendent des garanties de l'État.

La protection du climat repose sur trois piliers: décarbonisation (atténuation), adaptation et couverture des dommages et des pertes dues à des causes climatiques. Les trois études citées sont lacunaires dans la mesure où elles se concentrent sur les investissements dans le domaine de la décarbonisation sans s'attarder sur les deux autres aspects de la protection climatique. Comme nous privilégions, dans nos réflexions, la transparence et la traçabilité, nous utilisons ci-après l'approche de Roger Nordmann. Selon celle-ci, les investissements annuels en matière de décarbonisation sont de 17 milliards de francs pour la Suisse. Les trois études montrent qu'il existe un grand déficit d'investissement en matière de protection du climat et que les 2 milliards de francs alloués aux mesures d'encouragement ne suffisent de loin pas. En d'autres termes, la Confédération investit trop peu dans la protection du climat.

### Quelle est l'utilité d'investir dans la décarbonisation?

De nombreux investissements dans la décarbonisation visent directement à diminuer l'utilisation des agents énergétiques fossiles ou à les remplacer. Il existe, dans ce domaine, un énorme potentiel d'économies, tant pour l'Etat que pour les ménages. En effet, les importations d'agents énergétiques fossiles coûtent à la Suisse, selon les prix sur les marchés mondiaux, près de 8 milliards de francs par an. Pour les consommatrices et consommateurs, la facture annuelle est d'environ 18 milliards de francs. En 2050, les économies annuelles s'établiront donc à un niveau similaire à celui des investissements annuels nécessaires, qui auront souvent un impact au-delà de 2050. Ainsi, les investissements dans la protection du climat sont rentables à long terme, sans même tenir compte des coûts liés aux dommages causés par le CO<sub>2</sub>.

Les coûts générés par les émissions actuelles de CO<sub>2</sub> sont considérables. Selon les calculs réalisés en 2024 par l'Office fédéral du développement territorial **ARE**, chaque tonne d'équivalent CO<sub>2</sub> engendre 430 francs de coûts climatiques externes. Compte tenu des émissions actuelles de la Suisse, cela représente une somme d'environ 20 milliards de francs par an. Si l'on se base sur les émissions dues à la consommation, cette somme atteint même plus de 40 milliards de francs.



Investissements annuels dans la décarbonisation et coûts pour la Suisse (représentation propre, sources dans le texte)

## Diagnostic: déficit d'investissement dans le domaine du climat

L'analyse montre que les investissements dans la protection du climat, en particulier dans le domaine de l'énergie, sont supportables, mais pas seulement. Comparés aux **investissements bruts en capitaux fixes** annuels de 200 milliards de francs, ils représentent une somme plutôt faible et n'ont donc pas d'effet perturbateur. Par ailleurs, ils contribuent à réduire les dépenses annuelles de près de 18 milliards de francs pour les produits pétroliers et le gaz. Comme ils permettent en outre d'éviter d'énormes coûts liés aux dommages climatiques, ces investissements s'avèrent clairement payants.

Aujourd'hui, la majeure partie des coûts des dommages climatiques sont répercutés sur les générations futures et les autres pays. Par ailleurs, tous les investisseurs ne profitent pas des économies réalisées sur les coûts de l'énergie, par exemple les locataires. C'est pourquoi, du point de vue des investisseurs, tous les investissements dans la protection du climat ne sont pas rentables à court terme. Pour que cela soit le cas, il faudrait intégrer les coûts externes dans les prix et corriger d'autres défai- lances du marché. En outre, de nombreux investisseurs potentiels ne prennent pas toujours leurs décisions de manière ration- nelle et ne disposent souvent pas des liquidités nécessaires.

Etonnamment, le Conseil fédéral se satisfait malgré tout du statu quo. Dans les messages relatifs à l'initiative pour l'avenir et à l'initiative pour un fonds climat, ainsi que dans sa réponse à l'interpellation **25.4423**, il indique que «*La législation en vi- gueur prévoit des fonds importants. En effet, malgré le programme d'allègement budgétaire 2027, près de 2 milliards de francs sont mis à disposition chaque année pour la protection du climat et la transformation du système énergétique. À quoi s'ajoutent près de 800 millions par an au titre du financement international dans le domaine du climat.*»

Le Conseil fédéral omet en revanche de mentionner que la majeure partie de ces fonds d'encouragement provient des consom- matrices et consommateurs d'électricités et des émetteurs de CO<sub>2</sub>, en vertu du principe du pollueur-payeur. Cela ne suffit de loin pas, comme on a pu le voir par le passé: ces 33 dernières années, les émissions de gaz à effet de serre ont diminué de 25% (sans tenir compte du transport aérien). Une réduction de 75% est maintenant nécessaire d'ici à 2050. Les investissements dans la protection du climat doivent donc augmenter de manière significative.

Alors que les instruments de promotion et d'incitation actuels, ainsi que les lois et les normes minimales ne suscitent pas les investissements nécessaires, leur démantèlement se poursuit. Avec son programme d'allègement, le Conseil fédéral affaiblit sa propre stratégie d'encouragement en réduisant largement les investissements dans les domaines du climat et de l'énergie. Au lieu de multiplier les subventions pour stimuler les investissements dans la protection du climat, nous risquons donc de voir le niveau global des subventions diminuer.

Le WWF est d'avis qu'il ne faut pas se fier uniquement aux mesures d'encouragement pour générer des investissements dans la protection du climat à l'avenir. Une bonne politique climatique consiste plutôt en une combinaison judicieuse d'encour- ments, d'incitations et d'exigences. L'objectif doit être de rattraper le retard et de provoquer les investissements nécessaires et supportables dans la décarbonisation. L'adoption de l'initiative pour un fonds climat serait un pas dans cette direction. Une autre possibilité serait que la Confédération et les cantons mettent sur pied un programme coordonné pour susciter des investissements dans la protection du climat.

Si ces investissements ne sont pas réalisés maintenant, les émissions ne diminueront que lentement. Les dommages qui en résulteront, mais aussi les coûts élevés liés à l'importation d'énergies fossiles, seront encore plus fortement répercutés sur les générations futures. D'une manière ou d'une autre, ces coûts seront supérieurs aux économies exigées par le Conseil fédéral à court terme, raison pour laquelle il est urgent d'adopter une vision économique globale.

### Patrick Hofstetter

Expert Protection du climat et énergie au WWF Suisse

Avec la présente infolettre, le WWF Suisse informe les décideuses et décideurs, ainsi que les expertes et experts en Suisse sur sa position concernant les défis en matière de politique énergétique et climatique, et sur ses propositions pour l'avenir énergétique et la décarbonisation. N'hésitez pas à transmettre ce courrier aux personnes que son contenu pourrait intéresser. Vous trouverez les anciennes infolettres [ici](#). Pour vous inscrire ou vous désinscrire, veuillez écrire à: [ClimateEnergy@wwf.ch](mailto:ClimateEnergy@wwf.ch)



#### Notre objectif

Mobilisons-nous toutes et tous pour protéger l'environnement et concevoir un avenir harmonieux pour les générations futures.

**WWF Suisse**  
Avenue Dickens 6  
1006 Lausanne

Tél.: +41 21 966 73 73  
[wwf.ch/contact](http://wwf.ch/contact)  
[wwf.ch/don](http://wwf.ch/don)